

de ces théologiens fut de faire passer dans les diverses parties du Catéchisme toutes les décisions doctrinales du Concile de Trente.

On se rendra compte de l'empreinte profonde que la mentalité du saint archevêque de Milan dut laisser sur ce grand travail, quand on saura que la rédaction définitive fut confiée à Poggiani, le secrétaire même du cardinal Borromée. Ce latiniste distingué écrivait au cardinal Commendone, le 5 avril 1565 : « On m'a choisi comme le principal artisan de l'édifice préparé par l'architecte ». Trois mois avant cette époque, saint Charles, qui avait déjà mis la main à l'œuvre, écrivait de son côté au cardinal Hosius rentré en Pologne : « Notre Catéchisme dû au génie et à l'habileté d'hommes très savants est déjà achevé ; on le corrige en ce moment, et, quand on y aura mis la dernière main, nous aurons une œuvre très élégante et parfaite ». Lorsque la mort vint frapper Pie IV, le Catéchisme était prêt à être livré à l'impression. Mais, avant de le publier, Pie V en confia l'examen à une dernière commission dont le cardinal Sirletti fut le président et Poggiani le secrétaire.

A son apparition, en 1566, cette œuvre admirable fut accueillie avec joie par tous les pasteurs des âmes, heureux d'opposer aux variations de l'hérésie protestante une exposition magistrale, officielle et uniforme, de toute la doctrine chrétienne. De 1566 à 1600, plus de vingt conciles provinciaux et synodes diocésains lui donnèrent de magnifiques louanges et en recommandèrent l'usage aux curés.

L'autorité du Catéchisme du Concile de Trente est donc considérable ; c'est un chef-d'œuvre unique en son genre réalisé par le Saint-Siège. Au point de vue théologique, il y aurait exagération à le présenter comme un décret dogmatique formel et une sorte de symbole amplifié de la foi catholique. Il n'est pas en effet l'œuvre personnelle du Concile de Trente